

Bulletin d'information aux habitants de Parallèle 1

Numéro 14 –mois de mars 2019

Le Comité de Gestion de Parallèle 1 a le plaisir de vous faire parvenir ces quelques INFORMATIONS. En cette fin d'hiver, il s'est passé certains évènements que nous jugeons bon de vous communiquer.

Entretien de la cour intérieure, vous avez certainement remarqué que sa végétation a récemment changé d'aspect. Cela est dû au premier passage de notre nouveau Paysagiste. Le travail de MENETREY, qui avait le contrat d'entretien depuis la construction, ne nous a pas donné satisfaction. Nous nous en sommes plaints plusieurs fois, par l'intermédiaire de RILSA, puis directement à leur rencontre, sans amélioration. A l'échéance de leur contrat, nous n'avons pas manqué de faire un appel d'offres à plusieurs concurrents de la région, avec visites sur place pour chacun. Vu les différences de prix constatées, nous avons décidé de vous faire faire des économies en faisant œuvre utile. Depuis le 1^{er} janvier 2019, notre Paysagiste est la Maison Olbis, sise tout près de chez nous. Nous passons ainsi d'un contrat annuel de 18'500.- à 6'946.-. Il est aussi renouvelable chaque année avec un délai de résiliation de 3 mois. Cela ne changera rien pour les Preuves à futur que nous avons lancées contre notre constructeur, car elles concernent des faits plus anciens.

Contrat du déneigement HANGARTNER hiver 2017 – 2018, nous vous avons annoncés lors du vote sur l'abandon de la maison HANGARTNER au profit de notre autonomisation par l'achat d'une lame à neige pour notre concierge, que nous contesterions également ces factures. Lors de la séance que nous avons enfin obtenue le 21 décembre, entre RILSA, le CoGest et M. HANGARTNER, celui-ci avait été d'accord de supprimer la facture du début 2018 (4'146.-) mais de maintenir celle de fin 2017. Malgré que cela soit dument protocolé par RILSA, il nous écrit le 11 février qu'il n'est plus d'accord que pour un rabais de 1'800.-. Nous n'allons pas laisser passer cela et avons immédiatement demandé à RILSA de réagir. A suivre.

Gestion du compost, nous vous demandons instamment de continuer vos efforts constructifs, SANS cornets plastiques, nous avons réussi à négocier une phase d'essai de ramassage par la Commune. C'est pour cela que notre container à compost se déplace chaque semaine, grâce à notre concierge. Si tout se passe bien, la Commune serait d'accord de le prendre en charge, ce qui nous ferait faire des économies avec OPEO, pour le même service utilisable et dans le respect de la future loi.

Lancement de nos Preuves à futur, cela a été fait par Maître LUCIANI et, après plusieurs reports demandés par STEINER, l'audience dans laquelle le Juge s'est déterminé sur la recevabilité et les suites à donner a eu lieu le 21 février. Nous sommes tombés sur un Juge pointilleux, mais maintenant, STEINER a jusqu'à début mars pour dire s'il accepte l'un des experts proposés restants, vu qu'il en a récusé un à cette première audience. Passé ce délai, le Juge pourra commencer à statuer sur notre cause. A suivre.

Construction de la nouvelle bretelle d'autoroute Solitaire, Maître PERRIER a fait opposition au nom de la Parcelle de Dépendance et de Parallèle 1. Nous suivons avec attention la zone PAB Rionzi II, qui nous concerne. A ce sujet, les recommandés que nous avons reçus le 22 janvier nommés « Mise au point des alignements » nous touchent en tant que copropriétaires de la Parcelle de dépendance. Ils concernent la mise à jour de la limite d'inconstructibilité au bord de l'autoroute, mais seulement depuis devant Parallèle 2 direction le Valais. La zone devant Parallèle 1 direction Genève était déjà incluse dans la mise à l'enquête de la nouvelle bretelle autoroutière contre laquelle nous recourrons. Cette nouvelle limite est précisément ce qui nous empêcherait de couvrir ou modifier nos places de parcs Visiteurs.

Merci de nous communiquer toute modification d'adresse ou désabonnement au courriel : parallele1cogest@bluewin.ch

Changement de Régie – transfert de RILSA vers AdminPPE, pour certains copropriétaires tout n'est pas clair, malgré les lettres des deux Régies, sur qui faisait quoi. Nous vous précisons qu'AdminPPE NE GERE QUE vos acomptes de charges mensuels 2019, pour des raisons de clôture des comptabilités au 31 décembre, par l'intermédiaire du nouveau compte RAIFFEISEN. Cela permet à RILSA de terminer la comptabilité et de la faire contrôler avant l'Assemblée Générale, qui est fixée au mardi 30 avril 2019. Vous recevrez la convocation officielle en temps voulu par RILSA. LA TOTALITE DE NOTRE GESTION ADMINISTRATIVE PERDURE donc, jusqu'à l'AG, par RILSA, comme déjà dit.

Concernant nos balcons, nous vous rappelons que l'espace situé devant les Arcades n'est pas à considérer comme un dévaloir. Les Propriétaires des Arcades en ont la jouissance pour leurs clients. Nous vous faisons cette remarque tant pour des raisons de salubrité que de sécurité. Une pièce de Lego lâchée d'une certaine hauteur peut faire très mal voire pire. Et n'oubliez pas que le client, cela peut aussi être Vous. Pour rester dans des règles de savoir vivre, nous vous rappelons l'article 8 des Règles et Usages d'Habitation de la PPE dit « **Il est interdit de suspendre du linge, ou tout autres objets à l'appui extérieur des fenêtres et des balcons** ». Cela concernera aussi d'éventuelles plantes saisonnières qui doivent bien être, totalement, à l'intérieur du balcon.

Concernant les montées d'escaliers des Logements et des Activités, il est à rappeler que selon le même règlement, pour des questions de sécurité, il est interdit d'y laisser ou entreposer tout objet ou meuble sur les paliers et barrières, à l'exception du paillason.

Concernant la sécurité effraction – vol, les portes des couloirs menant aux caves (à -1) peuvent enfin être verrouillées (demande datant de décembre 2018). N'oubliez donc pas de les fermer systématiquement à clé derrière vous. Cela augmentera la sécurité, vol de nos caves et sous-sols. **Continuez également** à penser à notre sécurité en continuant de refermer à chaque passage les portes d'entrée des immeubles.



Nous vous souhaitons un beau printemps 2019.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

Le Comité de Gestion (CoGest)

Merci de nous communiquer toute modification d'adresse ou désabonnement au courriel : parallele1cogest@bluewin.ch